



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

2 décembre 2020

### **Scolarité obligatoire Annualisation des résultats 2020/21 pour les degrés 4H à 11CO**

**Pour l'année scolaire 2020/21, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a décidé d'annualiser les résultats des évaluations pour les degrés 4H à 11CO. Cette mesure s'inscrit dans le contexte particulier de la situation sanitaire qui a conduit à la fermeture totale ou partielle de classe ainsi qu'à de nombreuses absences d'enseignants et d'élèves pour cause de cas positifs ou de quarantaines.**

L'année scolaire 2020/21 est fortement marquée par la pandémie de coronavirus. Depuis la rentrée d'août, les enseignants ont réalisé des évaluations afin d'identifier les besoins individuels des élèves. Des lacunes ont été constatées dans l'enseignement du Plan d'études romand (PER) et la crainte de préteriter les élèves en organisant des évaluations pour des apprentissages partiellement ou non acquis a été relevée. Sur la base de ces éléments, le DEF a donc décidé d'attribuer une valeur indicative au bulletin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire 2020/21 pour les degrés où une évaluation chiffrée est effectuée (de 4H à 11CO). L'objectif de ce bulletin intermédiaire sera de renseigner les élèves et les parents sur le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences.

La moyenne annuelle sera, quant à elle, calculée avec les résultats des évaluations de l'ensemble de l'année scolaire 2020/21. Une évaluation globale sera ensuite effectuée par le titulaire, voire par le conseil de classe, qui prendra en compte les résultats de l'année scolaire 2020/21, le résultat des épreuves bilans et l'attitude de l'élève en classe.

La Haute École Pédagogique du Valais (HEP-VS) a été mandatée pour accompagner le processus d'annualisation des résultats en prenant également en compte l'expérience de ce mode d'évaluation introduit en 4H depuis 2015 déjà. Tous les enseignants et animateurs de disciplines définiront les attentes fondamentales pour l'année scolaire en cours afin d'identifier les apprentissages incontournables. La Commission cantonale d'évaluation, en collaboration avec tous les partenaires de l'école (associations et conférences professionnelles, parents et autres services étatiques et institutionnels) suivra le processus et en tirera les conclusions nécessaires.

Cette mesure a pour objectif de diminuer la pression de fin de semestre qui pèse sur les élèves, les parents et les enseignants tout en maintenant le haut niveau d'exigence et de qualité de formation de l'Ecole valaisanne.

#### **Personnes de contact**

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation,  
027 606 40 00

**Jean-Philippe Lonfat**, chef du Service de l'enseignement, 027 606 42 00

